

BULLETIN

DE LA

**Société Royale Belge  
d'Anthropologie et de Préhistoire**

A. S. B. L.

---

*Publié avec le concours  
du Ministère de l'Education nationale et de la Culture*

---

TOME 76

BRUXELLES

1966

*Douloureusement émue par le décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth, la Société a fait parvenir au Roi le télégramme suivant :*

24 novembre 1965.

A Sa Majesté Le Roi Baudouin  
Palais de Bruxelles.

Le Président et les membres du Conseil de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire, douloureusement frappés par le décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, prient Votre Majesté d'accepter l'expression de leurs condoléances très émues.

Le Président  
Dr F. Twiesselmann  
78, rue Berckmans, Bruxelles.

*Le Roi a bien voulu répondre aux condoléances de notre Société dans les termes suivants :*

Le 20 décembre 1965.

Monsieur le Président,

Le Roi a été très sensible aux sentiments que vous-même et les membres du Conseil de la Société Royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire Lui avez témoignés à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elisabeth.

Sa Majesté m'a chargé de l'honneur de vous exprimer Sa gratitude émue ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Grand Maréchal de la Cour,  
A. Schöller.

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1. Seuls seront publiés des articles et illustrations originaux.

2. *Dactylographie.*

- 1) Les manuscrits doivent être dactylographiés sur papier de format commercial, avec un double interligne et des marges de 2 cm au moins sur les 4 côtés.
- 2) L'original doit être envoyé avec une série d'illustrations au Secrétaire général de la Société, 31, rue Vautier, Bruxelles 4, et ne sera pas retourné à l'auteur. Celui-ci conserve une copie qui lui permettra de faire la correction des épreuves.
- 3) Il faut faire figurer dans le texte des indications mentionnant l'endroit approximatif où il y a lieu d'introduire les illustrations.
- 4) Il faut éviter autant que possible les notes infrapaginales.

3. *Illustrations.*

La Société prend à sa charge les frais d'illustration dans la mesure des possibilités.

Les dessins au trait doivent :

- 1) être réalisés à l'encre de Chine sur papier de bonne qualité.
- 2) être accompagnés d'une échelle et de la réduction qu'il y a lieu d'appliquer au dessin pour clichage.

Il faut évidemment tenir compte de la justification du Bulletin (11 × 19 cm) pour faciliter la mise en page.

4. *Épreuves.*

- 1) Les auteurs recevront une première et une seconde épreuve, chacune en deux exemplaires.
- 2) Pour chacune des épreuves, les corrections seront portées sur les deux exemplaires.
- 3) Un de ceux-ci sera renvoyé au secrétariat dans les délais fixés par ce dernier.
- 4) Les articles non renvoyés en temps voulu seront reportés au volume suivant.

5. *Corrections.*

Les épreuves seront corrigées à l'encre rouge. Toutes les corrections ou ajoutés autres que les erreurs typographiques seront, en principe, à charge des auteurs.

6. *Tirages à part.*

- 1) L'auteur reçoit gratuitement 50 tirages à part sans couverture.
- 2) Lors du renvoi de la première épreuve, l'auteur précisera le nombre de tirages à part supplémentaires qu'il désire recevoir. Ils seront fournis selon un tarif qui sera communiqué avec la première épreuve.

7. *Références bibliographiques.*

1) Exemples :

Pour un article paru dans un périodique :

DUBBS, C. B.

1960 Subfractions of serum enzymes  
*Nature*, **131** (5) : 1549-1551.

Pour un livre :

KALOW, W.

1962 Pharmacogenetics.  
Philadelphia, W. B. Saunders Cy, 2 vol., 235 et 317 p.

Pour un article dans un ouvrage collectif ou dans le compte-rendu d'un congrès :

STROMONT, C.

1965 Mammalian immunogenetics.  
In : *Genetics today. Proc. XI int. Congr. Genet.* The Hague,  
1963, **3** : 715-722.

2) Il faut adopter le système de référence Harvard qui consiste à faire apparaître dans le texte, entre parenthèses, le nom de l'auteur, l'année et éventuellement la page à laquelle on se réfère.

3) Les références bibliographiques complètes figurent en fin de texte. Elles sont rangées par ordre alphabétique des noms d'auteurs et comprennent

- a) le nom de l'auteur suivi des initiales.
- b) à la ligne, l'année de publication. Si plusieurs articles du même auteur ont paru la même année, on ajoute une lettre a, b, c.
- c) le titre complet de l'article.
- d) à la ligne, le titre du périodique abrégé en accord avec la *WORLD LIST OF SCIENTIFIC PERIODICALS* ou in extenso si l'abréviation exacte est inconnue.
- e) le numéro du volume en chiffres arabes et souligné. Ne pas mettre d'indication telle que vol. ou tome.
- f) le numéro du fascicule entre parenthèses suivi du signe :.
- g) le numéro de la première et de la dernière pages de l'article.

Pour un livre :

le nom de l'auteur, les initiales de ses prénoms, la date de publication, le titre, le lieu de publication, le nom de l'éditeur, éventuellement l'édition, le nombre de volumes, la pagination.

Pour un article paru dans un ouvrage publié sous la direction d'un « Éditeur », il faut adopter la disposition pour un article de revue de a) à c), faire suivre de « In : » et mentionner alors la référence du livre telle qu'elle est donnée ci-dessus.

8. *Adresse de l'auteur.*

L'auteur fera figurer son adresse au bas de son article.

**SOCIÉTÉ ROYALE BELGE D'ANTHROPOLOGIE  
ET DE PRÉHISTOIRE**

---

**Secrétariat : 31, rue Vautier, BRUXELLES 4. Tél. : (02)48.04.75**

---

**BUREAU POUR LES ANNÉES 1966 ET 1967**

**Président : M. F. TWIESELNANN.  
Vice-présidents : M<sup>me</sup> J. VERHEYLEWEGHEN.  
R.P. E. BONÉ.  
Secrétaire générale : M<sup>me</sup> S. VRYDAGH  
Secrétaire adjoint : M. P. CLAES.  
Trésorier : M. F. VAN HOETER.  
Bibliothécaire : M. A. LEGUEBE.**

---

**VENTE DU BULLETIN ET ABONNEMENTS**

**Trésorerie : 61, rue St-Quentin, BRUXELLES 4. C.C.P. n° 3074.29**

---

**BIBLIOTHÈQUE :**

**31, rue Vautier, BRUXELLES 4. Tél. : (02)48.04.75**

**IMPRIMERIE UNIVERSA, WETTEREN (BELGIQUE)**